|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/59/Add.1 |
|  | **Secrétariat** | Distr. générale29 septembre 2015FrançaisOriginal: anglais et français |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trentième session**

Genève, 9 – 11 décembre 2015
Point 1 de l’ordre du jour provisoire
**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session

 Additif

 Liste des documents et annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/59 | Ordre du jour provisoire de la trentième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/59/Add.1 | Liste des documents et annotations |

 Documents de référence (secrétariat)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.6 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetages des produits chimiques (SGH), sixième édition révisée  |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.19 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, dix‑neuvième édition révisée  |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.6 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d’épreuves et de critères, sixième édition révisée  |
| ST/SG/AC.10/C.4/58 | Rapport du Sous-Comité d’expertssur sa vingt-neuvième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/94 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sursa quarante-septième session |

 2. Travaux à mener conjointement avec le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/10 (Président du groupe de travail des explosifs) | Utilisation du Manuel d’épreuves et de critères dans le contexte du SGH |
| Documents de référence: |  |
| * ST/SG/AC.10/C.3/94, paras 21-22 et annexe I
 | Rapport du Sous-Comité TMDsur sa quarante-septième session |
| * ST/SG/AC.10/C.4/58, paras 8-10
 | Rapport du sous-comité sur sa vingt-neuvième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/11 (DGAC) | Interdiction lors du transport d’utiliser des pictogrammes SGH non applicables au transport lorsque ceux-ci ne font pas partie d’une étiquette SGH complète |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/12 (France) | Programme d’épreuves interlaboratoires – Épreuve O.2 pour les liquides comburants et Épreuve O.3 pour les matières solides comburantes:  |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/16 (DGAC) | Étiquettes SGH utilisées pour le transport sur des emballages extérieurs non soumis aux dispositions de la règlementation de transport des marchandises dangereuses  |

Les explosifs et questions connexes seront examinés par le sous-comité TMD au titre du point 2 de son ordre du jour provisoire. Le Sous-Comité TMD devrait confier l’examen des documents soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au Groupe de travail des explosifs, qui devrait se réunir parallèlement à la session du Sous-Comité. Les délégués du Sous-Comité SGH intéressés à participer aux travaux du Sous-Comité TMD sur ces questions doivent s’inscrire pour les deux sessions (Sous-Comités TMD et SGH).

 3. Critères de classification et communication des dangers y relatifs

 a) Dangers d’explosion des poussières

L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel par correspondance chargé des dangers d’explosion des poussières depuis la dernière session. Pour référence, se reporter au rapport du Sous-Comité sur sa vingt-neuvième session (ST/SG/AC.10/C.4/58, paras. 21-24).

 b) Questions pratiques de classification

L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel par correspondance chargé des questions pratiques de classification depuis la dernière session. Pour référence, se reporter au rapport du Sous-Comité sur sa vingt-neuvième session (ST/SG/AC.10/C.4/58, para. 25).

 c) Dangers par aspiration: critère de viscosité pour la classification des mélanges

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/8 (OMI) | Critères de classification pour les dangers par aspiration |

 d) Nanomatériaux

L’expert de la France souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel par correspondance chargé des nanomatériaux depuis la dernière session. Pour référence, se reporter au rapport du Sous-Comité sur sa vingt-neuvième session (ST/SG/AC.10/C.4/58, paras. 27 et 28).

 e) Divers

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/13 (Pays-Bas et Royaume-Uni) | Utilisation de méthodes d' expérimentation non animale pour la classification des dangers pour la santé |
| Document infomel INF.3 (OMI) | Classification des flotteurs |

 4. Questions relatives à la communication des dangers

 a) Étiquetage des petits emballages

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/14 (CEFIC) | Étiquetage des petits emballages |

 b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/9 (Suède) | Amélioration du conseil de prudence P502 pour les matières et objets explosibles |
| ST/SG/AC.10/C.4/2015/15 (Suède) | Amendement au conseil de prudence P280 par rapport à la protection de l’audition et ses organes  |

L’expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel par correspondance chargé de l’amélioration des annexes 1 à 3 depuis la dernière session. Pour référence, se reporter au rapport du Sous-Comité sur sa vingt-neuvième session (ST/SG/AC.10/C.4/58, paras. 33 et 34).

 c) Divers

Aucun document n’avait été soumis sous ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 5. Mise en œuvre du SGH

 a) Élaboration d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH

L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel par correspondance depuis la dernière session. Pour référence, se reporter au rapport du Sous-Comité sur sa vingt-neuvième session (ST/SG/AC.10/C.4/58, para. 40).

 b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre

Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement de la mise en œuvre du SGH dans leurs pays ou domaines d’activités respectifs.

 c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales

Aucun document n’avait été soumis sous ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 d) Divers

Aucun document n’avait été soumis sous ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 6. Mise au point de directives pour l’application des critères du SGH

Aucun document n’avait été soumis sous ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 7. Renforcement des capacités

Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de leurs activités ou projets de renforcement des capacités entrepris en relation avec le SGH.

 8. Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis sous ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 9. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport de sa trentième session sur la base d’un projet établi par le secrétariat.